

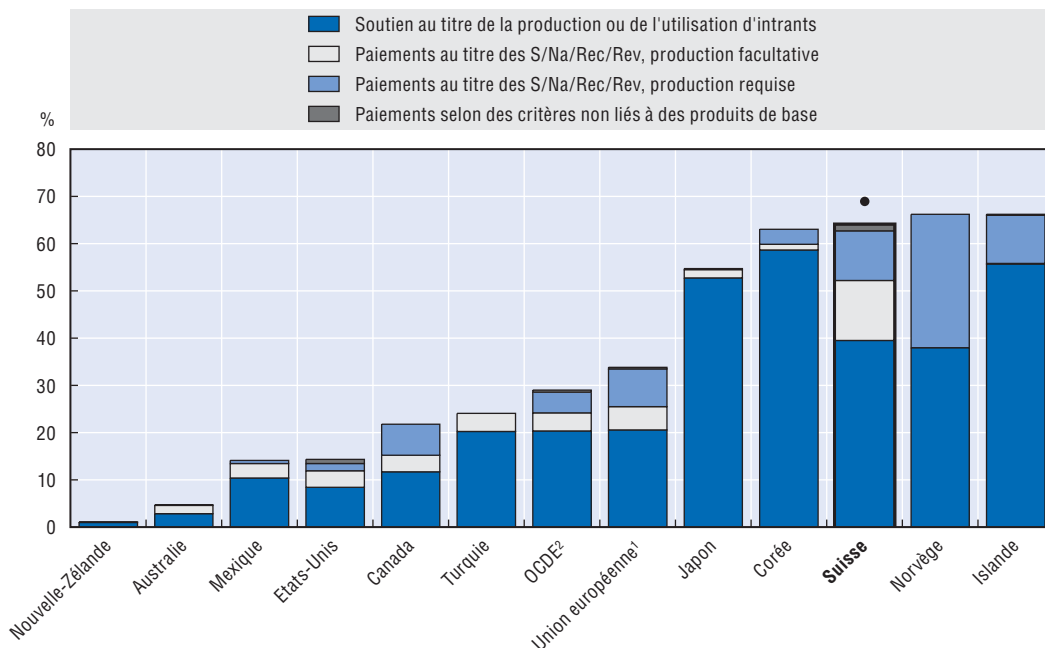
Chapitre 13

Suisse

Évaluation de l'évolution des politiques

- Globalement, on constate une réduction du niveau de soutien depuis la période de référence 1986-88, et un recul significatif de la part du soutien des prix du marché. Toutefois, les mesures créatrices de distorsions de la production et des échanges représentent encore plus de la moitié du soutien, et le niveau du soutien demeure très élevé.
- La suppression du contrôle des prix du lait et l'élimination progressive du système de quotas laitiers contribueront à améliorer l'efficacité économique du secteur. La gestion plus souple et transparente des contingents tarifaires, et la suppression de certains obstacles tarifaires (céréales, aliments du bétail) renforceront le rôle joué par le marché et amélioreront aussi l'efficacité économique du secteur de l'élevage.
- La quasi-totalité des paiements accordés aux agriculteurs est subordonnée au respect de normes environnementales et à la mise en œuvre de pratiques agricoles écologiques (*prestations écologiques requises*). Toutefois, parmi les paiements budgétaires, une part relativement faible répond à des préoccupations de la société et des consommateurs, comme le bien-être des animaux, la protection de l'environnement et l'agriculture biologique. Ces paiements sont subordonnés à la mise en œuvre de pratiques agricoles particulières qui devraient améliorer les performances environnementales; ils comptent parmi les formes de soutien les moins créatrices de distorsions de la production et des échanges.
- La poursuite de l'abandon progressif des mesures de soutien des prix du marché proposée par la Politique agricole 2011 (PA 2011) constitue une évolution bienvenue. Des progrès restent cependant nécessaires pour réduire la protection des marchés et mieux cibler les paiements budgétaires de façon à atteindre les objectifs par des mesures entraînant moins de distorsions de la production et des échanges.

Graphique 13.1. **Suisse : Estimation du soutien aux producteurs par pays, 2004-06**
En pourcentage de la valeur des recettes agricoles brutes



S (surface cultivée), Na (nombre d'animaux), Rec (recettes) ou Rev (revenu).

1. Union européenne à 25.

2. Les six États membres de l'Union européenne qui ne font pas partie de l'OCDE ne sont pas pris en compte dans le total OCDE.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2007.

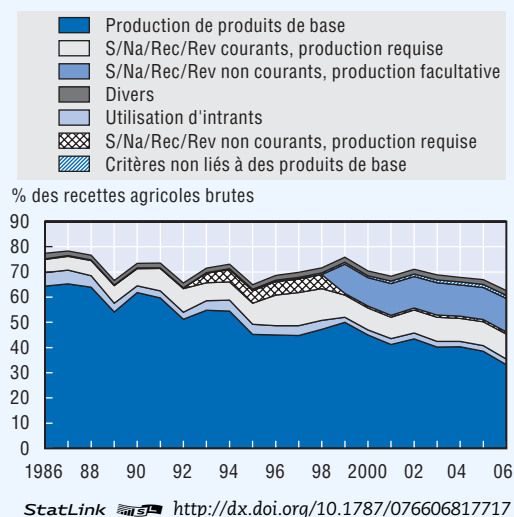
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/076570488407>

Résumé de l'évolution des politiques

La principale évolution observée en 2005 et 2006 est l'élimination progressive du régime de quotas laitiers. En 2006, quelque 63 % des producteurs produisant 75 % de la production a déjà abandonné ce régime. En revanche, aucun changement significatif n'est intervenu dans la structure et le niveau des **paiements directs généraux** et des **paiements directs écologiques**. De nouveaux paiements par tête de bétail ont été accordés aux abattoirs et aux éleveurs en compensation des coûts supplémentaires que, dans le cadre des mesures de lutte contre l'ESB, l'obligation d'éliminer les sous-produits animaux leur impose. Pour limiter le risque de grippe aviaire, le gouvernement fédéral a édicté des interdictions temporaires de l'élevage des volailles en plein air. Les règles d'importation, les formalités douanières et à la gestion des contingents tarifaires ont été encore simplifiées par le biais d'un allègement des obligations administratives et d'un recours accru à l'informatique.

- Le niveau de soutien aux producteurs a baissé, passant de 78 % en 1986-88 à 66 % en 2004-06, ce qui représente toutefois toujours plus du double de la moyenne de l'OCDE.
- La part des formes de soutien les plus créatrices de distorsions (soutien fondé sur la production agricole ou l'utilisation d'intrants variables) a reculé, passant de 90 % en 1986-88 à moins de 60 % en 2004-06. La part du soutien le moins créateur de distorsions (paiements non assortis d'exigences de production) a atteint 20 % en 2004-06 (aucun paiement de ce type en 1986-88).
- En 1986-88, les prix moyens à la production et à la consommation à la sortie de l'exploitation étaient presque cinq fois plus élevés que les prix mondiaux, alors qu'en 2004-06, ils n'étaient plus que deux fois plus élevés que les prix mondiaux (CNP). La taxe implicite supportée par les consommateurs est donc tombée de 73 % en 1986-88 à 52 % en 2004-06.
- Globalement, les recettes totales du secteur agricole (paiements budgétaires compris) ont été quatre fois plus élevées qu'elles ne l'auraient été aux prix mondiaux de 1986-88 et trois fois plus élevées à ceux de 2004-06 (CNS).
- Les transferts au titre d'un seul produit (TSP), qui représentaient 86 % de l'ESP en 1986-88, ont diminué pour s'établir à 57 % en 2004-06. En 2004-06, ces transferts représentaient entre 35 % des recettes brutes pour le blé et 80 % pour la viande de volaille. Les produits qui ont bénéficié des niveaux relatifs de soutien les plus élevés sous forme de transferts au titre d'un seul produit sont la viande de volaille, les œufs et le sucre.
- Le soutien aux services d'intérêt général a peu évolué entre 1986-88 et 2004-06, se maintenant aux alentours de 7 % du soutien total à l'agriculture. Le soutien total à l'agriculture représentait 1.6 % du PIB en 2004-06, soit moins de la moitié de son niveau estimé en 1986-88.

Graphique 13.2. Suisse : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2006



Graphique 13.3. Suisse : TSP aux producteurs par produit, 2004-06

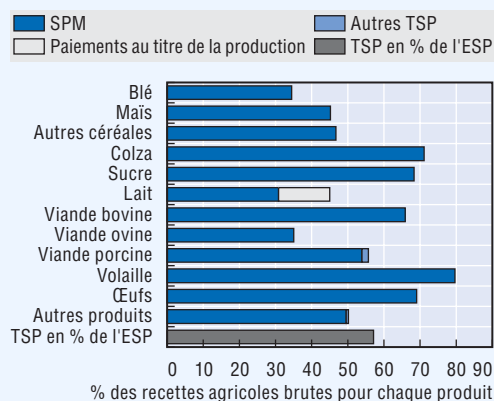


Tableau 13.1. Suisse : Estimation du soutien à l'agriculture

Millions CHF

	1986-88	2004-06	2004	2005	2006p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	9 482	7 081	7 389	7 124	6 730
<i>dont part de produits SPM (%)</i>	<i>84</i>	<i>73</i>	<i>72</i>	<i>71</i>	<i>76</i>
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	11 661	8 670	8 988	8 722	8 299
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	8 474	6 820	7 221	6 958	6 280
Soutien au titre de la production des produits de base	7 057	3 876	4 292	4 013	3 325
<i>Soutien des prix du marché</i>	<i>7 015</i>	<i>3 542</i>	<i>3 960</i>	<i>3 683</i>	<i>2 983</i>
<i>Paiements au titre de la production</i>	<i>42</i>	<i>335</i>	<i>332</i>	<i>330</i>	<i>342</i>
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	561	224	224	223	226
<i>Utilisation d'intrants variables</i>	<i>454</i>	<i>107</i>	<i>109</i>	<i>105</i>	<i>106</i>
<i>Formation de capital fixe</i>	<i>70</i>	<i>103</i>	<i>100</i>	<i>103</i>	<i>106</i>
<i>Services utilisés sur l'exploitation</i>	<i>36</i>	<i>15</i>	<i>15</i>	<i>15</i>	<i>15</i>
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	612	991	983	992	998
<i>d'un seul produit</i>	<i>166</i>	<i>11</i>	<i>11</i>	<i>11</i>	<i>11</i>
<i>d'un groupe de produits</i>	<i>445</i>	<i>980</i>	<i>972</i>	<i>981</i>	<i>986</i>
<i>de tous les produits</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise ¹	28	91	91	92	91
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative ¹	0	1 319	1 318	1 320	1 320
<i>Taux variables</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Taux fixes</i>	<i>0</i>	<i>1 319</i>	<i>1 318</i>	<i>1 320</i>	<i>1 320</i>
Paiements selon des critères non liés à des produits de base	0	129	125	130	133
<i>Retrait de ressources à long terme</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Production de produits particuliers autres que des produits de base</i>	<i>0</i>	<i>129</i>	<i>125</i>	<i>130</i>	<i>133</i>
<i>Autres critères non liés à des produits de base</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Paiements divers	216	188	189	188	188
ESP en pourcentage	77	66	68	67	63
CNP des producteurs	4.88	2.19	2.36	2.26	1.95
CNS aux producteurs	4.44	2.93	3.11	3.02	2.68
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	688	501	504	490	509
Recherche et développement	135	89	91	89	89
Établissements d'enseignement agricole	38	18	18	19	18
Services d'inspection	14	12	12	12	12
Infrastructures	137	96	95	85	108
Commercialisation et promotion	45	55	56	55	55
Stockage public	103	42	43	42	41
Divers	216	188	189	188	188
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	6.7	6.7	6.4	6.4	7.4
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-7 759	-4 455	-4 848	-4 629	-3 887
Transferts des consommateurs aux producteurs	-7 240	-3 645	-4 066	-3 786	-3 082
Autres transferts des consommateurs	-1 982	-1 059	-1 074	-1 096	-1 007
Transferts des contribuables aux consommateurs	1 089	146	184	147	107
Surcoût de l'alimentation animale	374	103	108	106	95
ESC en pourcentage	-73	-52	-55	-54	-47
CNP des consommateurs	4.78	2.19	2.34	2.27	1.97
CNS aux consommateurs	3.76	2.10	2.23	2.17	1.90
Estimation du soutien total (EST)	10 251	7 466	7 909	7 594	6 896
Transferts des consommateurs	9 222	4 704	5 140	4 882	4 089
Transferts des contribuables	3 011	3 822	3 843	3 808	3 814
Recettes budgétaires	-1 982	-1 059	-1 074	-1 096	-1 007
EST en pourcentage du PIB (%)	3.86	1.63	1.77	1.67	1.46
Déflateur du PIB 1986-88 = 100	100	132	132	131	133

p : provisoire. CNP : coefficient nominal de protection. CNS : coefficient nominal de soutien.

1. S (surface cultivée), Na (nombre d'animaux), Rec (recettes) ou Rev (revenu).

Les produits SPM pour la Suisse sont le blé, le maïs, les autres céréales, les oléagineux, le sucre, le lait, la viande bovine, la viande ovine, la viande porcine, la viande de volaille et les œufs. Le soutien des prix du marché s'entend net des prélèvements aux producteurs et du surcoût de l'alimentation animale.

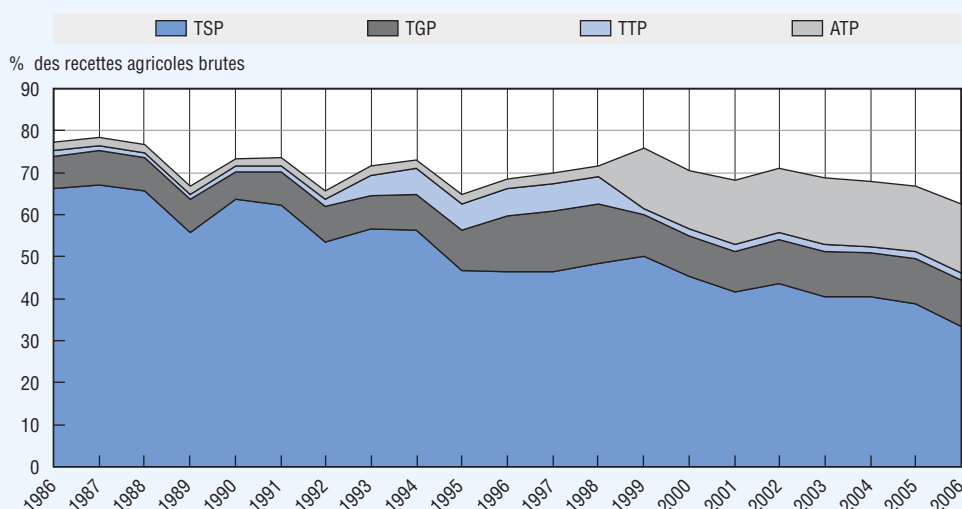
Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2007.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/078125317052>

Encadré 13.1. Suisse : Octroi du soutien en fonction des produits

Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) en 2004-06 ont représenté 57 % de l'ESP, en recul par rapport à 1986-88 où ils en constituaient 86 %. Les transferts au titre d'un groupe de produits (TGP), qui sont octroyés sous réserve de la production de tout produit figurant sur une liste donnée, ont constitué 16 % de l'ESP en 2004-06, en progression de 6 points de pourcentage par rapport à 1986-88. Les transferts effectués sous la rubrique « transferts au titre de tous les produits » (TTP) et « autres transferts aux producteurs » (ATP), qui n'imposent aucune restriction sur les produits agricoles que les agriculteurs choisissent de produire ou n'exigent aucune sorte de production de produits agricoles* représentaient ensemble 27 % de l'ESP en 2004-06, en forte progression par rapport à 1986-88 où ils étaient de 5 %.

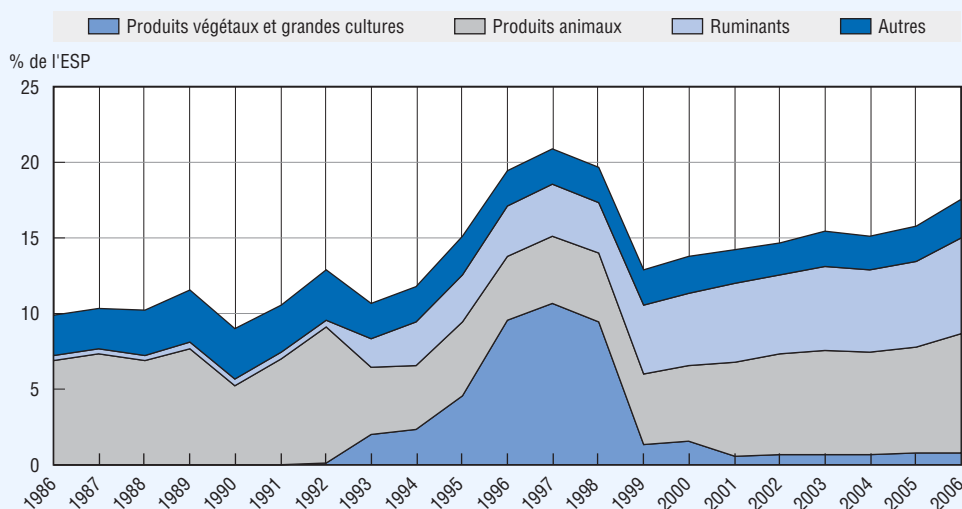
Graphique 13.4. Suisse : Niveau de l'ESP et octroi du soutien en fonction des produits, 1986-2006



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/076584664888>

Graphique 13.5. Suisse : Composantes des TGP

ESP en pourcentage



Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2007.

Encadré 13.1. Suisse : Octroi du soutien en fonction des produits (suite)

En Suisse, le soutien est devenu moins subordonné à un produit particulier dans la mesure où les paiements au titre d'un groupe de produits (TGP) ou de tous les produits (TTP) ont été introduits (ou développés) pour compenser la réduction du soutien des prix du marché. Durant toute la période, une part importante des TGP a été octroyée à toutes les catégories d'animaux (bovins, ovins, porcins et volailles) élevés dans des conditions difficiles (*garde d'animaux dans les régions de montagne, 1986-98; garde d'animaux dans des conditions de production difficiles, 1999-2006*) et un paiement général aux ruminants (bovins, moutons et chèvres, équidés, lamas, alpagas, etc.) a été introduit en 1993. Les paiements en faveur du bien-être des animaux (*paiements pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux, depuis 1996; et paiements pour les sorties régulières en plein air des animaux, depuis 1999*) ont aussi contribué à accroître la part des TGP. Toutefois, les transferts au titre de tous les produits et des grandes cultures sont devenus importants au cours de la période 1993-1998, et ils ont été remplacés (tout comme une partie des paiements pour des groupes d'animaux d'élevage) par des paiements généraux à l'hectare et par exploitation qui ont contribué à l'accroissement relatif des TTP et des ATP dans le niveau global de soutien.

* Le chapitre I.3 comporte une définition des catégories TSP, TGP, TTP et ATP; le rapport contient une annexe donnant la liste des groupes de produits utilisés par les différents pays pour la période 1986-2006.

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

Le programme de réformes intitulé PA 2007 fournit le cadre réglementaire de la politique agricole applicable durant la période 2004-07. Les mesures aux frontières et les paiements budgétaires restent les principaux instruments utilisés pour soutenir l'agriculture en Suisse. Les quotas de production et les paiements compensatoires ont été encore réduits depuis 2004. Les prix et marges garantis par l'État ont tous été supprimés et les paiements budgétaires sont assortis d'impératifs écologiques et autres exigences d'écoconditionnalité. Les mesures à l'importation consistent en un système de droits de douane relativement élevés pour la plupart des produits et de contingents tarifaires, destiné à soutenir les prix sur le marché intérieur. Pour certains produits comme les céréales fourragères et les aliments du bétail, les importations font l'objet de droits de douane calculés sur la base de prix de seuil. Le Parlement fédéral débat actuellement des modifications législatives proposées dans le cadre de la PA 2011 qui sera mise en œuvre en 2008-11 (encadré 13.2).

Encadré 13.2. Suisse : Politique agricole 2011

Depuis la refonte de la loi fédérale sur l'agriculture en 1999, le Parlement est chargé d'adopter les modifications législatives et les moyens financiers alloués à l'agriculture pour une période de quatre ans.

Les propositions du Conseil fédéral suisse qui font actuellement l'objet des délibérations parlementaires visent trois objectifs. Tout d'abord, il faut exploiter les potentiels de baisse des coûts à la charge des consommateurs et des contribuables. Parallèlement, ceci devrait améliorer la compétitivité du secteur agroalimentaire suisse et en réduire la vulnérabilité face aux prochaines étapes de la libéralisation des échanges. Ensuite, le processus d'adaptation doit se faire à un rythme socialement supportable. Enfin, les progrès réalisés ces dernières années dans le domaine écologique doivent être consolidés, et le secteur agricole doit être encouragé à poursuivre les améliorations. L'élément clé de la Politique agricole 2011 réside dans une réduction de 50 % du soutien des prix du marché et dans la réallocation des fonds ainsi dégagés aux paiements directs. Toutes les subventions à l'exportation de produits agricoles encore en place devront être éliminées d'ici 2009, et les droits de douane perçus sur les aliments pour animaux et les céréales seront abaissés. Il est généralement admis que les agriculteurs fournissent des prestations d'intérêt général en contribuant à la sécurité de l'approvisionnement de la population, à la protection du paysage rural, à la conservation des ressources naturelles, et à l'occupation décentralisée du territoire notamment de zones reculées et économiquement défavorisées. La fourniture de ces prestations impose des coûts aux agriculteurs qui sont rémunérés par des paiements publics.

Les modifications prévues dans le cadre de la Politique agricole 2011 seront définitivement arrêtées à l'été ou l'automne 2007, et les mesures d'application devraient être adoptées fin 2007.

Il existe deux grandes catégories de paiements directs. D'une part, les *paiements directs généraux* accordés surtout sous la forme de paiements à l'hectare et de paiements par tête de bétail, et aussi, dans une moindre mesure, sous la forme de paiements pour conditions

de production difficiles : l'octroi de ces paiements généraux est subordonné à des exigences précises en termes de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (*prestations écologiques requises – PER*). D'autre part, les *paiements directs écologiques*, principalement accordés sous la forme de paiements à la surface et de paiements par tête de bétail aux agriculteurs qui mettent volontairement en œuvre des pratiques agricoles plus strictes que celles imposées par les réglementations et par les exigences relatives à la gestion agricole (*PER*).

Politique intérieure

Les **quotas laitiers** seront progressivement supprimés d'ici 2009. À partir de mai 2009, les quotas laitiers seront supprimés pour tous les producteurs. Jusqu'en mai 2012, ceux-ci ne pourront toutefois vendre leur lait que dans le cadre de contrats d'achat de lait. Depuis mai 2006, les interprofessions, les organisations de producteurs, ou les organisations au sein desquelles les producteurs sont regroupés avec un transformateur de lait important de la région (dites organisations producteurs-utilisateurs) peuvent assurer ensemble la gestion autonome des quantités produites. Les producteurs laitiers affiliés à une de ces organisations peuvent être exemptés du contingentement laitier. En 2006, 9 organisations de producteurs et 18 organisations producteurs-utilisateurs, représentant 63 % des producteurs de lait et 75 % de la production laitière, ont ainsi choisi l'exemption anticipée.

Comme les années précédentes, le financement du soutien des prix du marché (suppléments de prix, soutien des prix intérieurs, et restitutions à l'exportation) pour les produits laitiers a été réduit en 2005 de 5.8 % et en 2006 de 8.8 % s'établissant à 393 millions CHF (313 millions USD) en 2006. Les paiements au titre du supplément de prix payé aux transformateurs pour le lait servant à la fabrication de fromage et la prime pour non utilisation d'ensilage ont légèrement augmenté en 2006, alors que le soutien du marché intérieur pour le beurre, ainsi que les subventions à l'exportation pour les fromages et autres produits laitiers, ont été encore réduits. En janvier 2005, de **nouveaux paiements par tête de bétail**, destinés aux abattoirs et aux producteurs, ont été introduits pour compenser les coûts liés à l'élimination des déchets d'abattage dans le cadre des mesures de lutte contre l'ESB. Les montants versés aux abattoirs s'élèvent à 25 CHF (19 USD) pour les bovins et à 4.50 CHF (3.50 USD) pour les ovins, les caprins et les porcins. Les montants versés aux producteurs s'élèvent à 25 CHF (19 USD) par veau en compensation des coûts d'identification, de déclaration, etc. En 2006, ces paiements ont été maintenus au même niveau.

La structure des programmes et les conditions requises pour le versement des *paiements directs généraux* et des *paiements directs écologiques* sont demeurés inchangés dans le cadre de la PA 2007 (mise en œuvre depuis 2004). Les paiements ont toutefois été relevés pour certains programmes. Les dépenses consacrées au soutien des producteurs par le biais de ces deux types de paiements sont restées stables en 2005 et 2006 (tableau 13.2). Les **paiements directs généraux** représentent près de 80 % du soutien. Les paiements à l'hectare (dits contributions à la surface) pour les terres arables et les prairies permanentes sont le premier poste dans cette catégorie, et représentent 66 % des paiements directs généraux. L'autre poste important est constitué par les paiements pour unité de gros bétail consommant des fourrages grossiers (dits contributions UGBFG). Pour les bovins, les bisons, les équidés, les brebis et les chèvres laitières, le paiement par UGBFG est fixé à 900 CHF, tandis que pour les autres ovins et caprins, les lamas, les alpagas et les cerfs, le paiement est fixé à 400 CHF par UGBFG. Le plafond pour l'octroi de paiements au titre de la

garde d'animaux dans des conditions difficiles (dits contributions GACD) est fixé à 20 unités de gros bétail (UGB). Les contributions UGBFG et les contributions GACD représentent 29 % des paiements directs généraux. Les 5 % restants de paiements directs généraux sont versés pour l'exploitation de terrains en pente en zone de montagne.

Tableau 13.2. **Suisse : Paiements directs, 2005-06**

Type de paiement	2005		2006p		Variation de prix en CHF 2005 à 2006p
	mn CHF	mn USD	mn CHF	mn USD	%
Paiements directs généraux	2 000	1 605	2 000	1 591	0.0
<i>dont :</i>					
Paiements à la surface	1 320	1 059	1 320	1 050	0.0
Paiements pour garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	292	234	295	235	1.1
Paiements pour conditions de production difficiles:	388	311	384	306	-1.0
<i>Garde d'animaux dans des conditions difficiles</i>	282	226	280	223	-0.8
<i>Exploitation des terrains en pente</i>	95	76	93	74	-1.9
<i>Surfaces viticoles en pente</i>	11	9	11	9	1.8
Paiements directs écologiques	480	385	484	385	1.0
<i>dont :</i>					
Compensation écologique	126	101	126	101	0.3
Culture extensive de céréales et de colza	32	25	31	25	-1.6
Culture biologique	29	23	29	23	-0.3
Sorties régulières en plein air d'animaux de rente	149	119	152	121	2.2
Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux	47	38	49	39	4.7
Contributions d'estivage	92	74	91	72	-0.7
Portection de l'eau	6	5	6	5	0.0
Total	2 479	1 990	2 484	1 976	0.2

p : provisoire.

Les paiements directs sont subordonnés au respect de certaines normes environnementales et pratiques de gestion agricole.

Source : Office fédéral de l'Agriculture, Berne, 2007.

Les **paiements directs écologiques** ont globalement progressé de moins de 1 % pour s'établir à 484 millions CHF (385 millions USD) en 2006. Environ 40 % de ce total est consacré à l'amélioration du bien-être des animaux, ces paiements étant aussi ceux qui ont le plus augmenté en 2006. Les paiements pour les systèmes d'élevage avicole respectueux des animaux et les paiements par tête pour l'élevage en plein air ont progressé respectivement de 2.2 % et de 4.7 % (tableau 13.2). Sur le total des paiements écologiques, 26 % sont accordés à des surfaces de « compensation écologique » : prairies extensives, prairies à litière, haies, jachères florales et tournantes, bandes culturales extensives et arbres fruitiers de haute tige. Le niveau des paiements au titre de cette compensation est demeuré inchangé par rapport aux années précédentes, alors que celui des autres paiements écologiques a légèrement baissé (tableau 13.2). L'aide à l'estivage représente moins de 20 % des paiements écologiques totaux, et le soutien à la culture extensive de céréales et de colza un peu plus de 6 %. Enfin, 6 % des paiements écologiques totaux sont consacrés à l'agriculture biologique.

Pour limiter le risque de propagation de la **grippe aviaire**, le gouvernement fédéral a instauré une interdiction de l'élevage des volailles en plein air entre le 21 octobre 2005 et le 15 décembre 2005, puis entre le 20 février 2006 et début mai 2006. Toutefois, les primes

accordées pour l'élevage en plein air ont été maintenues durant ces périodes, et les éleveurs ont pu continuer à utiliser l'étiquetage habituel (sous réserve de mentionner l'interdiction provisoire).

Politique commerciale

En 2005, les règles d'importation, les formalités douanières et la gestion des contingents tarifaires ont été encore simplifiées par le biais d'un allègement des obligations administratives et d'un recours accru à l'informatique. Pour accroître la compétitivité de producteurs de viande et d'œufs, le **prix de seuil** des aliments du bétail (céréales fourragères et concentrés protéiques) a été abaissé au 1^{er} juillet 2005. Le taux contingentaire applicable aux céréales panifiables a aussi été réduit.

Des **contingents tarifaires** s'appliquent à un certain nombre de produits agricoles et alimentaires de base, en particulier la viande, les produits laitiers, les pommes de terre, les fruits, légumes, les céréales panifiables et le vin. Depuis 1999, les volumes des contingents tarifaires alloués peuvent être transférés d'un importateur à un autre. Conformément à la Politique agricole 2007, le système de vente aux enchères a été progressivement étendu, en particulier dans le secteur de la viande. Des contingents tarifaires de viande ont ainsi été mis aux enchères à raison d'un tiers en 2005 et de deux tiers en 2006. Dans l'ensemble, le volume des contingents tarifaires est demeuré inchangé, même si des augmentations ponctuelles ont été enregistrées en particulier pour les pommes de terre. La Politique agricole 2007 prévoit également d'assouplir la gestion des contingents tarifaires de beurre, dans la mesure où un plus grand nombre d'importateurs pourront participer au système et où les contingents ne seront plus réservés aux secteurs d'aval ou d'amont. La clause de sauvegarde spéciale n'a pas été invoquée au cours des années 2005 et 2006.

Les **subventions à l'exportation** visent principalement les produits laitiers (environ 85 % du total de ces subventions en 2005 et 2006), les 15 % restants allant essentiellement aux animaux vivants et, dans une moindre mesure, aux fruits et aux pommes de terre. Conformément à l'**accord commercial** bilatéral conclu avec l'Union européenne, entré en vigueur le 1^{er} mai 2002, les droits de douane appliqués à une série de produits agricoles, et notamment le fromage, certains autres produits laitiers, les fruits et les légumes, ainsi que les subventions à l'exportation pour le fromage seront supprimés d'ici 2007. En fait, les exportations de fromage vers l'Union européenne n'étaient plus subventionnées depuis 2005. Des préférences tarifaires sont accordées aux importations en provenance des pays en développement. Dans le cadre de l'initiative du gouvernement helvétique visant à supprimer totalement d'ici 2007 les droits de douane appliqués sur tous les produits en provenance des pays les moins avancés, une nouvelle baisse de 50 % est venue s'ajouter en avril 2004 à la réduction douanière déjà appliquée en 2002. La troisième étape de l'élimination complète des droits de douane en faveur des pays les moins avancés sera mise en œuvre en 2007, sauf pour le sucre et les brisures de riz utilisées en alimentation animale, pour lesquels l'échéance a été fixée en 2009.